

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00261

CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION - SOCIÉTÉ HIPPIQUE SAINT-GALMIER / SAINT-ETIENNE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 54
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D2024002610

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION - SOCIETE HIPPIQUE SAINT-GALMIER / SAINT-ETIENNE

La société hippique de Saint-Galmier / Saint-Etienne est une association loi 1901 qui a été créée dans le but de faire fonctionner l'hippodrome de Saint-Galmier et organiser des courses de chevaux.

De par son activité, la société hippique de Saint-Galmier / Saint-Etienne contribue à l'attractivité de notre territoire notamment en matière de sport équestre, par le biais de la rediffusion des courses qu'elle organise sur des chaînes publiques.

En effet, l'hippodrome de Saint-Galmier organise chaque année 13 journées de courses dont 9 d'entre elles sont retransmises à la télévision au niveau national, se décomposant en 116 courses de trot. Par ailleurs, l'hippodrome est également un Centre de qualifications agréé pour la Fédération des courses du Centre-Est avec 8 journées par an (il s'agit d'examens de jeunes chevaux pour l'accès aux courses officielles).

La fréquentation annuelle est de près de 8 000 spectateurs.

Afin de garantir un espace et accueil de qualité auprès des professionnels des courses et du public, la société hippique de Saint-Galmier / Saint-Etienne projette pour 2024 d'effectuer des travaux d'entretien et de mise aux normes au niveau de la piste de course de trot. Ces travaux sont décrits dans leur dossier de demande de subvention.

Ces actions permettront de maintenir l'attractivité du site, de garantir une piste de haute qualité répondant aux normes pour les courses de niveau national et permettant le confort et bien être des chevaux. Ces actions présentent un intérêt réel pour la Métropole.

Ceci conduit à proposer de soutenir la société hippique de Saint-Galmier / Saint-Etienne en lui allouant une subvention de fonctionnement d'un montant de 44 000 €. Dans ce cadre, une convention attributive de subvention détaillera les différents engagements entre Saint-Etienne Métropole et la société hippique de Saint-Galmier / Saint-Etienne pour l'année 2024.

Cette convention conclue pour la saison sportive 2024 précise ainsi l'engagement de l'association Société Hippique à participer au rayonnement et à l'animation de la Métropole, la collectivité s'engageant financièrement pour aider l'association à atteindre ces objectifs.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 44 000 € à la société hippique de Saint-Galmier pour l'année 2024 ;**
- **approuve la convention attributive de subvention à intervenir avec la société hippique de Saint-Galmier - Saint-Etienne ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR/65748/HTNV.**

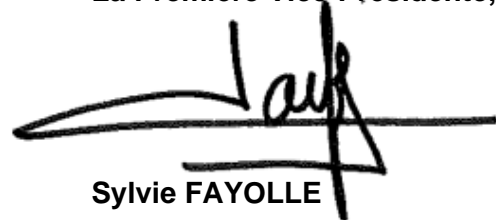
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE